



Grille d'évaluation indicative de l'épreuve

Compétences liées à l'enseignement d'histoire des arts	Barème indicatif
Connaissances et capacités relatives à l'œuvre d'art	12 points
L'élève est capable :	
– de situer des œuvres dans le temps et dans l'espace	
– de présenter une œuvre de façon précise selon ses caractéristiques principales : domaine artistique, auteur, titre, époque ou contexte, support, dimensions, destination, mouvement artistique	
– de maîtriser des notions de base pour décrire les techniques de production et les usages d'une œuvre d'art ou d'un monument	
– d'utiliser à bon escient un vocabulaire adapté à un domaine et à un langage artistiques	
– de développer un commentaire critique et argumenté sur une œuvre en discernant entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse	
– d'établir des liens pertinents avec d'autres œuvres de la même période ou de périodes différentes	
– de produire quelques éléments d'analyse critique sur une œuvre nouvellement présentée à son regard	
– de manifester des connaissances de base sur les métiers et les formations liés aux domaines artistiques	
Capacités générales et attitudes	8 points
L'élève est invité à :	
– développer, pendant cinq minutes environ, un propos structuré relatif à l'objet d'étude	
– appuyer son commentaire sur une documentation appropriée (référence aux cours, ressources numériques, etc.)	
– écouter et prendre en compte les questions du jury en formulant une réponse adaptée	
– justifier ses choix en décrivant ses intérêts et ses acquis en histoire des arts	
– manifester sa capacité à interroger un univers artistique, y compris abstrait	
– évoquer la construction d'une culture personnelle en histoire des arts	
– s'exprimer correctement à l'oral, dans un niveau de langue approprié	
– adopter un comportement physique convenant à la situation de l'épreuve	